

Nom et Prénom de l'adhérent* : _____

Date de naissance* : ___ / ___ / _____

Couleur de ceinture actuelle et date d'obtention* : _____ / ___ / _____

Adresse* : _____

Code postal* : _____ Commune* : _____

Téléphone* : _____ Email* : _____ @ _____

(Toutes les informations sont envoyées par mail)

Responsables de l'adhérent (pour les mineurs)*:

1. Nom, Prénom et n° de tel: _____

2. Nom, Prénom et n° de tel: _____

Personne à joindre en cas d'accident*:

Nom, Prénom et n° de téléphone: _____

***Champs obligatoires**

DISCIPLINES PROPOSÉES:

JUDO (cocher la catégorie correspondante à l'année de naissance de l'adhérent)

Moustique (2016/2017)

Mini Poussin (2014/2015)

Poussin (2012/2013)

Benjamin (2010/2011)

Minime (2008/2009)

Cadet (2005/2006/2007)

Junior (2002/2003/2004)

Sénior/Vétéran (2001 et -)

COURS MOUSTIQUES (**PLACES LIMITÉES**)

COURS MINI POUSSINS/POUSSINS

COURS ADOS/ADULTES

TAISO / FITNESS JAPONAIS - renforcement musculaire, cardio, relaxation
(A partir de 15 ans)

INFORMATIONS À FOURNIR:

Questionnaire santé disponible sur notre site internet dans l'onglet **Inscriptions**

Si vous avez coché **OUI** à une des questions, vous devez présenter ce questionnaire à votre médecin et demander un certificat médical. Si vous avez coché **NON** à toutes les questions, vous devez compléter et signer l'attestation **Page 3**.

Informations importantes concernant la santé de l'adhérent: (asthme, allergies, traitement médical...)

En cochant cette case, j'atteste avoir pris connaissance et être en accord avec les documents "Autorisations" et "La charte de l'association" consultables sur le site internet www.iudovesoul.fr dans l'onglet **Inscriptions**. En cas de désaccord avec ceux-ci, je me dois de fournir un document daté et signé visant à avertir le Président du club de Judo de Vesoul de mon intention, en stipulant explicitement ce à quoi je ne souhaite pas adhérer.



Dates séances d'essai:

1.
2.
3.

Règlement 40€ donné le:

___/___/___

MODES DE RÈGLEMENT:

(le règlement doit être donné au moment de l'inscription, sans quoi celle-ci ne pourra être prise en compte)

Chèque (paiement possible en 4 fois)

DATE(S) ENCAISSEMENT	1ER MOIS (40€ obligatoire dès le premier mois si paiement échelonné)	2EME MOIS	3EME MOIS	4EME MOIS
N° DE CHÈQUE(S) + MONTANT	n° _____ _____ €	n° _____ _____ €	n° _____ _____ €	n° _____ _____ €

Espèce (paiement possible en 4 fois)

	1ER MOIS (40€ obligatoire dès le premier mois si paiement échelonné)	2EME MOIS	3EME MOIS	4EME MOIS
DATE D'ÉMISSION + MONTANT	___/___/___ _____ €	___/___/___ _____ €	___/___/___ _____ €	___/___/___ _____ €

Coupon sport / chèque vacances

- Si toutefois vous n'avez pas reçu vos coupons sports/chèques vacances au moment de l'inscription, nous vous demanderons de régler un chèque de la somme due pour une adhésion à l'année. Celui-ci ne sera pas encaissé, mais sera conservé jusqu'à réception des coupons sports/chèques vacances. Nous nous réservons le droit d'encaisser ce chèque dès Décembre 2021 si nous n'avons pas reçu d'autre moyen de paiement d'ici là.
- **Merci de noter nom et prénom sur chaque coupon sport/chèque vacances.**

NOM ET PRÉNOM INSCRITS SUR LES COUPONS SPORTS/CHÈQUES VACANCES	
MONTANT	_____ €
DATE D'ÉMISSION	___/___/2021

Signature de l'adhérent:

Signatures des responsables légaux
(si mineur):

Attestation sur l'honneur

(document obligatoire)

Pour les mineurs:

Je soussigné(e) Madame/Monsieur _____,
responsable légal de l'enfant _____ licencié au
Cercle de Judo de Vesoul depuis le ____ / ____ / ____.

Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du Questionnaire de Santé
consultable sur le site internet www.judovesoul.fr, et avoir répondu NON
à toutes les questions qui m'ont été posées.

**Je suis consciente qu'une fausse déclaration expose mon enfant à un renvoi immédiat de
l'association dans laquelle il est licencié.**

Signature du licencié:

Date et signature du responsable légal:

Pour les majeurs:

Je soussigné(e) Madame/Monsieur _____,
licencié au Cercle de Judo de Vesoul depuis le ____ / ____ / ____.

Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du Questionnaire de Santé
consultable sur le site internet www.judovesoul.fr, et avoir répondu NON
à toutes les questions qui m'ont été posées.

**Je suis consciente qu'une fausse déclaration m'expose à un renvoi immédiat de
l'association dans laquelle je suis licencié(e).**

Date et signature du licencié:



FORMULAIRE LICENCE FFJDA de la SAISON SPORTIVE 2021- 2022

Prix de la licence : 40 €

7 0 0 0 0 0 CERCLE JUDO VESOUL

Numéro de licence renouvellement ou déjà licencié

Nom :

Prénom

Nom de jeune fille (en cas de changement de situation)

Sexe(F ou M) Date de naissance Dojo: A-B-C (à remplir par le club). Si le club à plusieurs dojo, les identifier par une lettre, les listes que vous recevrez seront classées par ordre alphabétique de dojo ainsi que les formulaires de renouvellement de licences.

Code postal

Adresse complète - N° de rue : Nom de rue

Couleur de la ceinture: (BA)Blanche,(BJ)Blanche/Jaune, (JA)Jaune, (JO)Jaune/Orange, (Or)Orange, (OV)Orange/Verte, (VE)Verte,(BE)Bleu,(MA)Marron Date: CN: DAN

email

Téléphone portable:

Certificat médical : J'atteste être (ou que mon enfant est) titulaire d'un certificat médical valide établissant l'absence de contre-indication à la pratique : - 1 du sport - 2 du sport en compétition - 3 licencié non pratiquant (exonéré de certificat médical) ou Questionnaire (*)

- DONNEES PERSONNELLES (RGDP) - Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la FFJDA. A défaut, votre demande de licence ou renouvellement de licence ne pourra être prise en considération.

Je souhaite recevoir par la FFJDA, des informations ou des offres notamment commerciales de partenaires économiques de la FFJDA (vos données personnelles ne seront pas transmises à ces partenaires) : OUI / NON

- ASSURANCE : L'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier de l'assurance Responsabilité Civile souscrite par la FFJDA auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances. Par ailleurs, la FFJDA lui donne la possibilité de bénéficier de l'assurance Accidents Corporels, souscrite auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances.

Refus d'assurance : Si le soussigné refuse de souscrire à l'assurance Accidents Corporels proposée par la FFJDA et non obligatoire, il reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Judo et D.A. pouvant porter atteinte à son intégrité physique Il ne réglera pas la somme de 2,30 € TTC avec la licence.

La licence est obligatoire avant le 1er septembre 2020 pour les trois dirigeants du club ou de la section (Président, Secrétaire Général et Trésorier) et doit faire partie du 1er envoi, afin de permettre au club de bénéficier des garanties de responsabilité civile et de protection juridique.

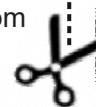
GUIDE D'UTILISATION La présente demande de licence doit impérativement être datée et signée par l'adhérent ou son représentant légal LA NOTICE EST LUE AVANT LA SIGNATURE DES PRESENTES ET CONSERVEE PAR L'ADHERENT

Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les statuts et règlements de la FFJDA (recueil des textes officiels disponible auprès du club et sur www.ffjudo.com)

Représentant légal (nom et qualité) " Lu et Approuvé " date et signature obligato Date: / / 202_

Fédération Française de Judo, Ju-jitsu, Kendo et Disciplines Associées - Institut du Judo - 21/25, avenue de la Porte de Châtillon - 75680 PARIS Cedex 14 Standard Général :0140521550 - Service Licences :0140521592 email : licences@ffjudo.com

2020/2021-v0



EXTRAIT DU CONTRAT D'ASSURANCE commun avec ma demande de licence

2021/2022 L'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances (contrat N° 262938/C) est incluse dans le prix de la licence. Sont garanties les conséquences pécuniaires de la responsabilité que tout licencié peut encourir en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui dans le cadre des activités fédérales garanties.

L'ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances (contrat N° 262938/C) protège ses licenciés en cas de dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. (Cotisation due au titre des garanties de base visées ci-après : 2,30 € TTC) Assuré : le titulaire d'une licence de la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées en vigueur ou en cours d'établissement ayant souscrit l'assurance accidents corporels. Sont notamment exclus, les accidents résultant : De l'ivresse de l'assuré, de son délire alcoolique ou de l'absorption de drogues, stupéfiants ou tranquillisants non prescrits médicalement ; De suicide, tentative de suicide et mutilations volontaires ; De la pratique - même occasionnelle - des sports aériens (tels que le parachutisme, deltaplane, parapente, saut à l'élastique), alpinisme, canyionisme, escalade en milieu naturel, activités subaquatiques (telles que spéléologie, apnée, plongée), combats libres (pratique du MMA professionnel et en compétition, "No Hold Barred", Pancrace et lutte contact), air soft, paintball. Les épreuves, courses ou compétitions ou manifestations sportives organisées par l'assuré et mettant en compétition des véhicules et engins à moteur.

Table with 3 columns: Licenciés, Dirigeants, Sportifs de haut niveau. Rows include: DECES: versement d'un CAPITAL (jusqu'à 16 ans révolus: 15 000 €, A partir de 17 ans: 50 000 €), INVALIDITE: Versement d'un CAPITAL (Accident de sport: Maximum 70 000 €, Maximum 100 000 €, Maximum 300 000 €), INCAPACITÉ TEMPORAIRE TOTALE (Indemnités journalières: 70 Euros / jour), DÉPENSES DE SANTÉ (Remboursement dans la limite de 3 000 Euros par accident), SOUTIEN SCOLAIRE OU UNIVERSITAIRE (Prise en charge du soutien pédagogique jusqu'à la reprise des cours), SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE (Organisation et prise en charge du soutien psy.), FRAIS DE RECHERCHE, DE SAUVETAGE ET DE TRANSPORT (Par des sauveteurs ou organismes de secours spécialisés à concurrence de 7500 Euros/sinistre).

LES OPTIONS COMPLEMENTAIRES : Soucieuse de la protection des licenciés et consciente du devoir d'information que la loi fait peser sur elle, la FFJDA a souscrit auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances, des garanties complémentaires permettant de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence, de garanties complémentaires afin de bénéficier en sus du régime de base de la licence :

- d'un capital "Décès" ;
- d'un capital "Invalidité" ;
- d'indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire totale.
- Le licencié qui souhaite souscrire cette garantie optionnelle devra remplir le formulaire de souscription disponible auprès du club ou téléchargeable sur le site Internet de la FFJDA (www.ffjudo.com) et le renvoyer à SMACL Assurances (à l'adresse indiquée ci-dessous) en joignant un chèque à l'ordre de SMACL Assurances du montant de l'option choisie.
- L'ASSISTANCE (souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assistance en partenariat avec Crédit Agricole Assurances), prévoit notamment : Transport sanitaire, attente sur place d'un accompagnant, voyage aller-retour d'un proche, prolongation de séjour pour raison médicale, frais médicaux et d'hospitalisation engagés à l'étranger, frais de secours et de recherche, ... Assistance en cas de décès : Décès d'un bénéficiaire en déplacement, Déplacement d'un proche, Retour anticipé en cas de décès, ... Assistance aux personnes valides : Retour des autres bénéficiaires, remplacement d'un accompagnateur, retour anticipé pour se rendre au chevet d'un proche, sinistre majeur concernant la résidence. Avance de fonds, frais de justice et caution pénale. Services d'informations

Le service d'assistance est joignable 24h/24 au N° Vert 0 800 02 11 11 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou +33 5 49 34 83 88 depuis l'étranger

Pour tous renseignements ou déclaration de sinistre, contactez : SMACL Assurances - Pôle Partenariat - 141 Avenue Salvador Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9 Tel. : 05 49 32 87 85 / Mail renseignements : ffjda@smacl.fr / Mail déclaration sinistre : decla-ffjda@smacl.fr SMACL Assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances RCS Niort n° 301 309 605

Ce document n'a pas de valeur contractuelle. Il n'est qu'informatif et ne remplace pas les dispositions prévues au contrat N°262938/C souscrit auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances, par la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées. (notices d'information téléchargeables sur le site Internet de la FFJDA www.ffjudo.com).

Pour toute réclamation, par principe, l'assuré s'adresse au Pôle Partenariat de SMACL Assurances. SMACL Assurances s'engage à accuser réception de cette réclamation dans les 10 jours ouvrables à compter de sa réception. La réponse sera apportée dans les deux mois entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse à l'assuré. Si la réclamation persiste, l'assuré peut alors adresser un courrier à : - SMACL Assurances, Direction marchés, 141, avenue Salvador- Allende, CS 20000, 79031 NIORT CEDEX 9, dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion du contrat ; - SMACL Assurances, Direction indemnisations, TSA 67211, CS 20000, 79060 NIORT CEDEX 9, dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion d'un sinistre. SMACL Assurances s'engage à respecter les délais de traitement susvisés.